



Pour la cité humaine, les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date : 28 janvier 2022

Rédacteur : Yves Gascoin

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 207 - Intersection François Gillet / Pascal
(Villeurbanne)

Demande de création d'un passage piéton



A Villeurbanne, à la limite avec Lyon, le piéton qui marche sur le trottoir Ouest de la rue Pascal, vers le Nord ou vers le Sud, voit son trajet bouché à hauteur de la rue François Gillet par l'absence de passage piéton et le stationnement compact.

S'il traverse néanmoins en ce point :

- il se trouve en infraction, car à moins de 50 m du passage piéton situé sur la rue François Gillet, côté 'Est du carrefour. Si un accident survient, il sera déclaré responsable ;
- c'est avec un double risque. D'abord parce que la visibilité est insuffisante, bouchée par les véhicules en stationnement. Ensuite parce que les conducteurs n'apprécient pas du tout les piétons qui traversent en dehors des passages piétons (bien que ce soit autorisé, à plus de 50 m) ;
- c'est très malcommode en raison du stationnement compact et impossible pour les personnes en fauteuil car il n'y a pas d'abaissés de trottoir ni de passage suffisant.

Le piéton est alors contraint de contourner ce "point noir" par l'Est en utilisant successivement les passages piétons de la rue Pascal, de la rue François Gillet et à nouveau de la rue Pascal. Soit 3 traversées au lieu d'une, ce qui entraîne un allongement de parcours sensible, moins de confort et surtout moins de sécurité. Car toute traversée comporte un risque, y compris sur passage piétons comme il ressort clairement des statistiques.

Or il se trouve qu'il a été créé en ce point un passage piétons provisoire (bandes jaunes) pour pallier à l'occupation du trottoir Est de la rue Pascal par un chantier de construction d'immeuble (photo ci-dessus, prise vers le Nord).

Aussi, nous demandons que ce nouveau passage piéton soit pérennisé en passage définitif.

Bien sûr, il conviendra de réajuster sa position, afin d'éviter qu'il ne débouche sur le platane !

Destinataires : M. Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne et Mme Pauline Schlosser, Adjointe
M. Duchamp, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie
Le Progrès